

**Sujet :** [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE sur projet terminal et gare du Naye de Saint Malo

**De :** "DITSCH, Benoit [REDACTED]"

**Date :** 17/05/2024 01:37

**Pour :** "pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Internal

Madame, Monsieur,

Riverain de la rue des Bas Sablons à St Servan 35400 Saint Malo, je tiens à exprimer ici mon inquiétude au sujet du projet de construction de la nouvelle gare maritime du Naye.

Tout en approuvant le principe de la réfection des installations portuaires vieillissantes (embectages, abords, gare maritime je dois consigner ici mon opposition au surdimensionnement de la surface de la gare maritime et partage l'avis de l'Association APPSAM.

Je dénonce la hauteur de ce bâtiment à proximité d'un site historique classé que constitue l'intra- muros et la façade sud, que nos ancêtres avaient précisément pris la décision et le soin de reconstruire à l'identique après les ravages de la dernière guerre. Cette belle façade homogène visible de l'anse des Bas Sablons est un des attraits majeurs de ce quartier de Saint Servan, avec celui de la Tour Solidor et des panoramas offerts par la Cité d'Alet.

Depuis mon enfance des années 60 j'aurai certes vu se réaliser beaucoup de transformations qui ne m'ont pas toujours plu, comme la construction du port de plaisance, celle de l'avant-port puis l'extension du terre-plein pour les ferries mais malgré l'artificialisation du cadre, c'est toujours une contemplation des lieux, vus de la promenade de la plage des Bas Sablons ou du jardin du phare, que de voir ce panorama équilibré, la cité d'Alet à gauche, Saint Malo à droite, tout particulièrement à marée haute, l'intra-Muros surplombant le bassin avec à droite Quic en Groigne se détachant.

Cette vue exceptionnelle n'est pas seulement appréciée par les riverains mais elle l'est de tous les nombreux promeneurs qui s'y arrêtent et s'y reposent, séduits par la tranquillité de Saint Servan.

Il serait donc catastrophique de gâcher définitivement cette vue emblématique qui est un atout pour Saint Servan et Saint Malo. Une construction de 8 mètres de haut et d'une longueur très importante amputerait par le bas la vision de la vieille ville et de sa façade exceptionnelle. Le château serait également gravement en partie masqué.

Il n'est pas pensable qu'en ces temps où le souci de la préservation du patrimoine est dans tous les esprits et dans toutes les recommandations et réglementations, une telle défiguration des lieux soit envisagée et je n'ose imaginer ce que donnerait en soirée et en hiver, l'éclairage intérieur de la gare (et de la passerelle...) occultant Saint Malo en créant littéralement une barre lumineuse.

Lors de la réunion publique du 5 avril 2024, les orateurs n'ont aucunement démenti que ce bâtiment dépasserait visuellement la hauteur des remparts.

Je trouve particulièrement critiquable (voire malhonnête ?) que dans les présentations de cette réunion, il n'ait été projeté qu'une simulation aérienne des futurs ainsi qu'une unique seule photo pouvant concerner l'impact de cette implantation à partir de l'anse des Bas Sablons.

La séduisante vue aérienne du projet avec son animation d'images virtuelles me laisse à penser qu'il était techniquement parfaitement possible de présenter au public des simulations précises, nettes, de bonne définition, à partir de plusieurs points de vue des Bas Sablons, à savoir tout au long de la promenade en passant par le long des parkings du port de plaisance jusqu'à la digue abritant les bateaux. Les promoteurs du projet auraient ils quelque chose à cacher ?

Je n'aurai pas l'égoïsme de ne pas m'attrister du véritable barrage à toute vue sur Saint Servan constituerait cet ouvrage à tous les promeneurs des remparts et des habitants des immeubles de la façade sud de St Malo.

A cela s'ajoute le fait que l'avis de l'architecte des bâtiments de France, qui repose nécessairement sur des constatations consignées et sur un rapport n'est pas présenté au public. La Région Bretagne s'abrite derrière l'absence de véto de l'ABF. La moindre des choses serait de disposer de son rapport ou avis argumenté.

Je souhaite donc vivement que soit reconsidéré et sensiblement amendé le projet de la future gare maritime.

Pour conclure et réagir au commentaire d'un contributeur visant à nier l'importance et l'intérêt de la préservation de la vue sur Saint Malo à partir des Bas Sablons, je resterai dans la métaphore de son auteur. Si ce dernier estime que le vrai et seul beau visage de Saint Malo n'est visible que du large ou de la Cité d'Alet ( ce qui fait fi d'ailleurs de la présence des plots béton d'amarrage des ferries très voyants de de la cité ..) je réponds qu'un « visage » a plusieurs facettes , face, profil joue droite joue gauche et qu'on n'a pas le droit amputer la perspective de l'une des faces les plus caractéristiques de la ville que nos pères se sont évertués à reconstruire.

J'ajouterai que le peintre Jean François- Hue n'a pas jugé préférable de s'installer sur la Cité d'Alet ou à Dinard pour peindre ce visage ci-dessous ! il s'est précisément posé au niveau... d'un certain café » prétendument « lointain » du « bout des Bas Sablons » ! Puisse la construction de la nouvelle gare ne pas être un naufrage visuel de ce lieu unanimement apprécié.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien apporter à mes remarques.

Benoit Ditsch



-----  
Ce message est protege par les regles relatives au secret des correspondances; il peut en outre contenir des informations a caractere confidentiel ou protegees par differentes regles et notamment le secret des affaires; il est etabli a destination exclusive de son destinataire. Toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) de ce message, ou des informations qu'il contient, doit etre prealablement autorisee.  
Tout message electronique est susceptible d'alteration et son integrite ne peut etre assuree. Le Groupe Allianz decline toute responsabilite au titre de ce message s'il a ete modifie ou falsifie.  
Si vous n'etes pas destinataire de ce message, merci de le detruire immediatement et d'avertir l'expediteur de l'erreur de distribution et de la destruction du message.  
This message is protected by the secrecy of correspondence rules; furthermore it may contain privileged or confidential information that is protected by law, notably by the secrecy of business relations rule; it is intended solely for the attention of the addressee. Any disclosure, use, dissemination or reproduction (either whole or partial) of this message or the information contained herein is strictly prohibited without prior consent.  
Any electronic message is susceptible to alteration and its integrity can not be assured. Allianz Group decline any responsibility for this message in the event of alteration or falsification.  
If you are not the intended recipient, please destroy it immediately and notify the sender of the wrong delivery and the mail deletion.  
-----